

EMPRUNT à contracter avec la CAISSE AGRICOLE pour réparation chemins communaux.

LE MAIRE. - La commission a décidé de contracter un emprunt de 100.000.000 de Fr avec la Caisse du Crédit Agricole qui sera utilisé à la réfection des chemins communaux.

M. LAPIERRE. - Et nos rues? Monsieur le Maire. Elles ne sont pas en excellent état.

Le MAIRE. - Le Crédit Agricole ne consent des emprunts que dans la limite où ils ne sont employés que pour la réfection des chemins servant aux exploitations agricoles. Pour nos rues, nous nous sommes déjà adressés à la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer, seul organisme susceptible de nous aider en la circonstance.

M. GUINOT. - Je veux attirer l'attention de mes collègues sur un point. Est-ce que la Caisse Agricole nous prêtera les 100 millions demandés? Nous ne faisons que fixer un plafond qui est déjà important, compte tenu des amortissements non moins importants imposés chaque année à la Commune. A ne pas pas oublier qu'à ces 100 millions, s'ils nous sont entièrement prêtés viendront s'ajouter 100 autres millions demandés à la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer et destinés à nos rues dont notre collègue LAPIERRE vient de nous signaler le mauvais état.

M. GAUVIN. - Est-ce que le chemin de MOUFIA est compris dans le réseau qui sera réparé?

LE MAIRE. - Notre collègue MANES va vous désigner les divers tronçons de routes communales qui doivent être refaits suivant le devis dressé par le bureau d'Etudes la "SECOMO" car à l'appui de notre demande d'emprunt nous en devons y joindre un.

M. MANES. - L'emprunt que nous devons contracter avec le Crédit Agricole sera employé à la réfection des routes rurales suivantes dont le développement est environ de 19 Kms, savoir:

- Chemin de l'école à la Montagne dit "Chemin des Anglais"
- Chemin de Montgaillard
- Chemin "Jacques Maillot" et Chemin de Nèfles
- Chemin de la Bretagne
- Chemin du nouveau cimetière de Saint-François
- Chemin des Hauts de Saint-François.

M. GAUVIN. - Puisque la route de Mouflia n'est pas comprise dans le réseau qui doit être réparé, je vous demande, Monsieur le Maire d'envisager la possibilité de combler les trous qui existent avant la coupe.

LE MAIRE. - Je vous le promets, mon collègue. Des ordres seront passés en conséquence au Service des Travaux pour que la route de Mouflia soit remise en état avant la coupe.

M. PAUS. - Pour les rues du Camp Ozoux, qu'est-ce que vous avez envisagé, Monsieur le Maire?

LE MAIRE. - La réfection de nos rues fera l'objet, ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, d'un emprunt à contracter avec la Caisse Centrale.

M. DUPUIS. - Monsieur le Maire, quand on contracte un emprunt il faut savoir pourquoi on le contracte. Cent millions ne peuvent pas servir à réparer seulement 10 Kms de route.

Le MAIRE. - La longueur des routes qui pourra être refaite avec les 100 millions demandés dépendra surtout de leur état.

M. MITHRA. - Nous ne pouvons pas emprunter sans savoir comment cet argent sera employé.

Le MAIRE. - Mon Collègue, vos préoccupations sont celles des établissements prêteurs. C'est ce pourquoi, ils requièrent, à l'appui des demandes d'emprunt un devis descriptif et estimatif. Vous avez donc tous appaisements à ce sujet.

Je mets aux voix l'emprunt à contracter avec la Caisse du Crédit Agricole pour la réparations des chemins communaux.

*Vu et autorisé*

*Le 3 Mars 1959 Adopté à l'unanimité.*

*R. Le Préfet et par délégation*

*Le Secrétaire Général*

*Signé = Bobette*